

## 74th WUSC Annual General Assembly (AGA)

### Call For Nominations to the WUSC Board of Directors

#### **Background on the WUSC Board of Directors**

WUSC is governed by a volunteer board of directors which typically meets four times per year. The board of directors provides overall strategic direction to WUSC's management, through its executive director. Board directors are elected for three-year terms at WUSC's annual assembly. Board directors normally serve a maximum of two terms. Board directors may not participate in WUSC's programs, except with the approval of the board chair. They may not be employees of WUSC or apply for employment with WUSC while serving on the board. WUSC covers all expenses related to serving on the board.

#### **Vacancies**

At the 74th Annual Assembly, Saturday, February 6, 2021, there will be an election for the following board position

- two (2) members-at-large

In addition, at each annual general assembly, the membership will elect

- one (1) member representative on the Nominations Committee for 2021-22

These positions are open to any one eligible to stand for election as highlighted below (see Eligibility to Stand for Election).

For the member-at-large positions, senior professionals from post-secondary institutions, with preference from the Atlantic region, Quebec or Western Canada are encouraged to run.

For the one-year-term Nominations Committee position we encourage particularly our members from Local Committees to apply.

## Eligibility to Stand for Election

Eligible candidates must be at least 18 years old and not currently employed or retained by WUSC as a staff member, consultant, contractor, advisor, attorney, agent or representative.

The following can be nominated to the board:

- delegates to the annual assembly
- representatives of institutional members
- representatives of local committees
- current members of the board of directors
- general members
- any other person who declares that they will adhere to the mission and values of the organization.

Any person who is elected to the board who is not already a member of WUSC will, upon election, become a member of WUSC for the duration of their board tenure.

## Nomination Procedures

Each nomination requires the following:

- a nominator and a seconder, who must themselves be eligible for nomination
- evidence satisfactory to the nomination committee that the person nominated would be prepared to serve if elected
- a completed nomination form (see links here below)
- a current CV (provide upon request)

Nominations must be submitted online (see link below) and must be received by **January 4, 2021 11:59 p.m. EST**. For any questions, please reach out to Gesine Freund, [gfreund@wusc.ca](mailto:gfreund@wusc.ca) or by phone: 613-875-4139.

[Nomination form : member-at-large](#)

[Nomination form : member of Nomination Committee for a one-year-term](#)

The nomination committee may make recommendations for individuals to fill vacant positions on the board and may post such recommendations on the WUSC website on the annual general assembly page.

The nomination committee will meet after the nomination period has ended and prior to the annual general assembly to review all nominations. The committee will prepare a report to be presented to the membership at the annual general assembly, detailing the nomination process, the eligibility of nominees, and the committee's recommendations for election to the board. This report will be made available to the membership at least 7 calendar days prior to the annual general assembly.

All eligible nominees are able to stand for election to the board, regardless of whether they are recommended by the nomination committee or not.

### **Election Procedures**

A member of the board not standing for election will act as speaker for the nomination committee and will preside over the elections to the board at the annual general assembly.

The speaker will deliver the nomination committee's annual report.

If there is *only one nominated candidate* for each vacant position, s/he will be acclaimed.

If there are *more candidates than vacant positions*, the speaker will invite each candidate to briefly introduce themselves. Should the candidate not be present at the annual general assembly, the speaker may ask a WUSC member to speak on behalf of the candidate.

An election by secret ballot will then be held for the contested position(s). The candidate(s) with the most votes is/are elected to the WUSC board of directors. \*At the 2021 virtual AGA, online functions will be used to vote, participants will receive detailed instructions prior to and during the AGA. Proxy voting is available; Please complete the [Appointment of Proxy form](#).

### **Eligibility to Vote at the Annual General Assembly and Elections**

The following are eligible to participate and vote in WUSC annual or special general assemblies:

- one (1) delegate appointed by each institutional member
- one (1) delegate appointed by each local committee
- all general members
- all members of the board of directors who are not otherwise a delegate

All delegates, general members and board directors must be in good standing to be eligible to vote.

# 74<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (AGA) de l'EUMC

## Appel de candidatures au Conseil d'administration de l'EUMC

### Contexte du Conseil d'administration de l'EUMC

L'EUMC est dirigée par un Conseil d'administration bénévole qui se réunit habituellement quatre fois par an. Le Conseil fournit l'orientation stratégique globale à la direction de l'EUMC, par l'entremise de son directeur général. Les administratrices et administrateurs du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans à l'Assemblée annuelle de l'EUMC. Ils siègent normalement pour un maximum de deux mandats. Les administratrices et administrateurs du Conseil ne peuvent pas participer aux programmes de l'EUMC, sauf avec l'approbation de la présidence du Conseil. Ils ne peuvent pas être des employés de l'EUMC ou se présenter pour un emploi à l'EUMC pendant qu'ils siègent au Conseil. L'EUMC couvre tous les frais relatifs au mandat pour siéger au Conseil.

### Postes vacants

À la 74<sup>e</sup> Assemblée annuelle, le samedi 6 février 2021, une élection aura lieu pour combler les postes suivants au Conseil :

- deux (2) membres à titre individuel.

De plus, lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres éliront :

- un (1) membre représentant au Comité des mises en candidature pour 2021-2022.

Ces postes sont ouverts à toute personne éligible, selon les critères mentionnés ci-après (voir **Candidatures éligibles**).

Pour les postes de membres à titre individuel, nous encourageons les cadres supérieurs des établissements postsecondaires, de préférence des provinces de l'Atlantique, du Québec ou de l'Ouest du Canada, à se présenter.

Pour le poste d'un an au Comité des mises en candidature, nous encourageons tout particulièrement nos membres des comités locaux à postuler.

## Candidatures éligibles

Les candidates et les candidats éligibles doivent être âgés d'au moins 18 ans et ne pas se trouver actuellement à l'emploi ou au service de l'EUMC en tant que membre du personnel, consultant, entrepreneur, conseiller, mandataire, agent ou représentant.

Les personnes suivantes peuvent être mises en candidature pour siéger au Conseil :

- les délégué-e-s à l'Assemblée annuelle;
- les représentants des membres institutionnels;
- les représentants des comités locaux;
- les membres actuels du Conseil d'administration;
- les membres généraux;
- toute autre personne qui déclare qu'elle respectera la mission et les valeurs de l'organisme. .

Toute personne élue au Conseil qui n'est pas déjà membre de l'EUMC deviendra, à son élection, membre de l'EUMC pour la durée de son mandat au Conseil.

## Modalités de mise en candidature

Pour qu'une mise en candidature soit valable, il faut :

- une personne qui propose et une personne qui appuie toutes deux étant également éligibles;
- une preuve démontrant d'une façon satisfaisante au Comité des mises en candidature que la personne proposée serait prête à assumer la fonction convoitée en cas d'élection;
- un formulaire de mise en candidature rempli (voir les liens ci-dessous);
- un CV à jour (à fournir sur demande).

Les candidatures doivent être soumises en ligne (voir le lien ci-dessous) et doivent être reçues d'ici **le 4 janvier 2021 à 23 h 59 HNE**. Pour toute question, veuillez contacter Gesine Freund par courriel : [gfreund@wusc.ca](mailto:gfreund@wusc.ca) ou par téléphone : 613-875-4139.

**[Formulaire de mise en candidature : membre à titre individuel](#)**

**[Formulaire de mise en candidature : membre du Comité des mises en candidature pour un mandat d'un an](#)**

Le Comité des mises en candidature peut recommander des personnes pour combler les postes vacants au Conseil et peut afficher ces recommandations sur le site Web de l'EUMC sur la page de l'Assemblée annuelle.

Le Comité des mises en candidature se réunira après l'expiration de la période des mises en candidature et avant l'Assemblée annuelle pour examiner toutes les candidatures. Il préparera un rapport qui sera présenté aux membres à l'Assemblée générale annuelle, précisant le processus de mise en candidature, l'éligibilité des personnes proposées et les recommandations du Comité pour l'élection au Conseil. Ce rapport sera mis à la disposition des membres au moins 7 jours civils avant l'Assemblée générale annuelle.

Toutes les personnes éligibles peuvent se présenter à l'élection au Conseil, peu importe si elles sont recommandées ou non par le Comité des mises en candidature.

### **Modalités électorales**

Une ou un membre du Conseil qui n'est pas candidat agira comme porte-parole du Comité des mises en candidature et présidera les élections au Conseil lors de l'Assemblée générale annuelle.

Le ou la porte-parole présentera le rapport annuel du Comité des mises en candidature.

S'il y a *une seule personne mise en candidature* pour chaque poste vacant, elle sera élue par acclamation.

S'il y a *plus de personnes mises en candidature que de postes vacants*, le ou la porte-parole invitera chaque personne candidate à se présenter brièvement. Si la personne n'est pas présente à l'Assemblée générale annuelle, le ou la porte-parole pourra demander à un membre de l'EUMC de parler au nom de la personne candidate.

Un scrutin secret sera ensuite organisé pour chaque poste disputé. Les personnes candidates ayant obtenu de plus de votes seront élues au Conseil d'administration. \*Lors de l'AGA virtuelle de 2021, des fonctions en ligne seront utilisées pour voter et les participants recevront des instructions détaillées avant et pendant l'AGA. Le vote par procuration est disponible; veuillez remplir le [Formulaire de nomination d'un mandataire](#).

### **Éligibilité pour voter à l'Assemblée générale annuelle et élections**

Les personnes suivantes sont éligibles peuvent participer et voter aux assemblées générales annuelles ou extraordinaires :

- un ou une (1) délégué-e nommé-e par chaque institution membre;
- un ou une (1) délégué-e nommé-e par chaque comité local;
- tous les membres généraux;
- tout membre du Conseil d'administration qui n'est pas autrement un ou une délégué-e.

Tous les délégués, membres généraux et membres du Conseil d'administration doivent être en règle afin de pouvoir voter.